



Versailles, le 7 février 2014

COMMUNIQUE DE PRESSE

Présentation du Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2014-2017 en Préfecture

Vendredi 7 février 2014

Erard Corbin de Mangoux, Préfet des Yvelines a présenté aujourd'hui devant plus de 80 personnalités (élus, associations, services de l'Etat...) le Plan Départemental de Prévention de la Délinquance 2014-2017 en présence du Procureur de la République, Vincent Lesclous et du représentant du Président du Conseil Général Olivier Lebrun, maire de Viroflay.

Les Yvelines attirent une délinquance aux motifs variés, évolutive et très mobile compte-tenu de la densité des infrastructures. C'est un département très urbanisé de près d'un million et demi d'habitants, à la fois urbain et rural, qui comprend des zones résidentielles étendues et des quartiers populaires soutenus au titre de la politique de la ville. Il est également doté de grandes zones commerciales, de monuments emblématiques et lieux touristiques fréquentés, d'un tissu d'entreprises et d'installations industrielles importantes, ainsi que d'un ensemble de sites sensibles au plan de la sécurité.

Quel est le rôle de la prévention de la délinquance ?

Prévenir cette délinquance, en fonction des besoins constatés localement, sous les différentes formes de la prévention situationnelle ou de la prévention sociale, est indispensable.

La politique de sécurité se conjugue au niveau local. Elle a une dimension qui s'attache aux territoires, qu'ils soient urbains ou ruraux. **La prévention de la délinquance, qui est une partie de la politique de sécurité, s'intéresse aux lieux de la vie quotidienne, aux infrastructures et installations qui jalonnent le territoire et, bien sûr, aux personnes à qui elle s'adresse.**

La prévention de la délinquance **constitue une priorité affirmée depuis plusieurs années** par les pouvoirs publics. Elle est **animée au plus près des habitants** par les maires, en relation étroite avec le Préfet, le Procureur de la République, avec le concours des services de police et de gendarmerie, et, dans leurs domaines d'action, par le Président du Conseil général et les services de l'éducation nationale.

Le 27 mai 2013, le comité interministériel de prévention de la délinquance présidé par le Premier ministre a validé une stratégie nationale pour la période 2013-2017.



Comment a été élaboré ce plan ?

Le présent plan départemental a vocation à être **un document utile, concret et opérationnel** afin de promouvoir un partenariat local, actif, efficace, en capacité de produire des résultats perceptibles par nos concitoyens au quotidien.

Ce plan départemental constituera l'armature de la discussion du volet "prévention de la délinquance" des nouveaux contrats de ville.

Il est le résultat de la démarche de consultation et de coopération engagée sous l'égide du Préfet entre les services de l'Etat, les communes, les associations et divers partenaires depuis le mois d'août 2013. Les contributions écrites ou les prises de position orales de tous ces acteurs, nombreuses et riches, ont permis la rédaction de ce plan, qui est coordonné par ailleurs avec les programmes d'actions spécifiques de l'Etat en relation avec la prévention de la délinquance.

Les résultats de la lutte contre la délinquance sur les quatre dernières années ont servi de base au choix des priorités de ce plan départemental. Ils illustrent une tendance globalement positive. Ainsi, depuis 2010, année de mise en place du précédent plan départemental de prévention de la délinquance, **le nombre de faits constatés a baissé** : 75 440 faits constatés sur les 11 premiers mois de 2013 contre 77 136 faits constatés sur les 11 premiers mois de 2010.

Quelles sont les six priorités de ce plan ?

- sur le fond

- (1) Maintenir l'effort de prévention générale, en développant les actions en faveur de la prévention de la récidive. Priorité sera donnée à l'éducation et à la parentalité :
 - enfants ou adolescents confrontés à l'absentéisme ou au décrochage scolaire ;
 - jeunes qui ont déjà commis au moins un fait de délinquance ;
 - cadre familial.
- (2) Maintenir le niveau des dispositifs actuels et développer de nouveaux moyens d'action pour mieux détecter et mieux accueillir les victimes de violence dans le couple.
- (3) Renforcer le lien entre la population et les services de police et de gendarmerie
- (4) Proposer de nouvelles solutions pour améliorer la tranquillité publique

- sur la méthode

- (5) Amplifier les échanges et développer l'information et la sensibilisation des différents publics, pour accroître la participation des habitants à la prévention (lutte contre les cambriolages, médiation etc.)
- (6) Pour parvenir à une plus grande efficacité des dispositifs de prévention, renforcer les contacts entre les institutions, la connaissance mutuelle des différentes institutions, et encourager la constitution de réseaux solides et cohérents.

Ce plan fera l'objet d'une évaluation suivie et régulière par le conseil départemental de prévention de la délinquance dans le cadre des réunions régulières de cette instance, et du travail des groupes de suivi dont il prévoit la création.

